

3WAYSTE

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.467.856 euros
Zone Artisanale de Polignac – 43000 Polignac
821 723 665 RCS Le-Puy-en-Velay
(ci-après la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2026**

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

Réduction de capital

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente et constaté que, suite l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2026 décidée à la deuxième résolution ci-avant, les pertes figurant au compte « Report à nouveau » s'élèvent à ce jour à (1.480.090,22) euros, décide de réduire le capital social d'un montant de 1.477.844 euros, afin d'imputer intégralement cette somme sur les pertes antérieures.

Cette réduction de capital est réalisée par voie de réduction de la valeur nominale de chacune des 14.348 actions composant le capital social, laquelle est ramenée de 172 euros par actions à 69 euros par actions.

Le capital social est ainsi ramené de 2.467.856 euros à 990.012 euros, divisé en 14 348 actions de 69 euros de valeur nominale chacune.

Le montant de la réduction de capital, soit 1.477.844 euros, est intégralement affecté à l'apurement des pertes inscrites au compte « Report à nouveau », qui présente désormais un solde débiteur de (2.246,22) euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité dans les conditions légales et statutaires du vote.

CINQUIEME RESOLUTION

Mise à jour des statuts

L'Assemblée Générale, compte tenu des décisions qui précède, décide de mettre à jour les articles 6 et 7 des statuts ainsi qu'il suit :

Il est ajouté in fine de l'article 6 – « Apports » le paragraphe suivant :

« Par assemblée générale mixte du 28 septembre 2026, le capital social a été réduit d'un montant de 1.477.844,00 € pour le ramener de 2.467.856,00 € à 990.012,00 €, par réduction de la valeur nominale des actions. »

L'article 7 – « Capital social » sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DOUZE EUROS (990.012,00 €), divisé en QUATORZE MILLE TROIS CENT QUARANTE-HUIT (14.348) actions de SOIXANTE-NEUF euros (69,00 €) de valeur nominale chacune, souscrites en totalité et libérées en totalité, toutes de même catégorie. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité dans les conditions légales et statutaires du vote.

[...]

Certifié conforme

DocuSigned by:

2CCEE6814585485...

HOLDING DES FRERES CHARREYRE

Par : M. Fabien Charreyre